



Wallonie

Le Ministre-Président

03 DEC. 2014

Fédération des CPAS
Monsieur Claude EMONTS, Président

Rue de l'Etoile, 14

5000 NAMUR

Namur, le 01 DEC. 2014

Nos réf. : 2014/PM/AP/A1.2/YH/DD/cpe/IN-5494 /C061/7254
Contact : Déborah Dewulf
Tél. : 081/331.455 – Fax : 081/331.219
E-mail : deborah.dewulf@gov.wallonie.be

Objet : Les incertitudes qui inquiètent les CPAS pour l'élaboration de leur budget 2015

Monsieur le Président,

Votre lettre du 23 octobre 2014 m'est bien parvenue et a retenu ma meilleure attention.

La majorité des questions que vous y soulevez dépendent des compétences fonctionnelles de Madame Eliane Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. Ceci explique le fait qu'elle ait répondu à l'interpellation parlementaire de Monsieur Hazée lors de la commission du 12 novembre dernier.

Faisant référence aux réponses formulées par ma collègue, et suite aux engagements du Gouvernement wallon à maintenir et soutenir la création d'emplois, notamment en optimisant l'impact des dispositifs d'aide à l'emploi, je peux ainsi vous rassurer et vous informer qu'aucune modification du mécanisme de réduction des cotisations patronales relatives aux emplois APE n'est prévue dans le décret budgétaire. Au niveau des APE, la seule modification du dispositif réside dans une diminution relative de la valeur du point APE qui est de l'ordre de 12 euros par point et par an (0,4 %), ce qui ne devrait pas fragiliser les emplois créés par ce biais.

La Ministre Eliane Tillieux vous a aussi confirmé la volonté du Gouvernement de maintenir l'absence de contingentement pour les articles 60 et 61 et la reconduction de subsides avec indexation des dotations des EFT et des OISP, tant ceux qui concernent les centres en asbl que ceux dépendant des CPAS.

Quant à la problématique des maisons de repos, le Gouvernement a bien pris la mesure des enjeux du vieillissement. La DPR prévoit entre autres :


Le Gouvernement wallon

Rue Mazy 25-27 B- 5100 Namur
Tél. +32 (0) 81 331 211 Fax. +32 (0) 81 331 366
paul.magnette@gov.wallonie.be

- de poursuivre la politique de création de lits de maisons de repos, de maisons de repos et de soins et de court séjour ainsi que la mise en conformité des institutions relevant du secteur public et du secteur associatif ;
- de subsidier la construction de lits de maisons de repos et de court séjour pour lesquels un accord de principe a déjà été octroyé par le Gouvernement ;
- d'évaluer l'application de l'arrêté royal fixant les normes d'infrastructure et de fonctionnement pour les maisons de repos et de soins.

Par rapport à ce dernier point, une réflexion est menée par mon collègue, le Ministre Maxime Prévot, quant au report des normes architecturales MRS.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Paul MAGNETTE